

Réf. : DAJP/2021-724

**Nomination de chargés de mission  
Année universitaire 2021-2022****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-12 du conseil d'administration en date du 18 janvier 2021 approuvant l'attribution d'une décharge de service aux chargés de mission désignés par le Président ;

Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de sa séance du 18 octobre 2021 ;

**DÉCIDE****Article 1<sup>er</sup> : Nomination de chargés de mission**

Sont reconduits chargés de mission jusqu'au 31 août 2022 :

- M. Jérôme CASAS : chargé de mission pour le projet HRS4R ;
- M. Pascal ROBERT : chargé de mission « Coordination de la certification PIX/C2iP » ;
- M. Jamie SMITH : chargé de mission « Coordination des CRL » ;
- M. Pascal VAUDIN : chargé de mission « Santé et bien-être ».

Est reconduite chargée de mission jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Mme Carine BERBERI : chargée de mission « Relations internationales ».

Sont nommées chargées de mission jusqu'au 31 août 2022 :

- Mme Typhaine LEBEGUE : chargée de mission « Esprit d'entreprendre – Pépite Centre-Val de Loire » ;
- Mme Sylvie CROZIER-PETREQUIN : chargée de mission « Relations avec l'INSPE ».

**Article 2 : Abrogation**

La décision référencée DAJP/2021-284 en date du 2 avril 2021 est abrogée.

**Article 3 : Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes.

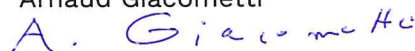
**Article 4 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 25/10/2021

Le Président de l'université

Arnaud Giacometti



Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 25/10/2021



## RÉVISIONS

### Article 5 : Nomination d'un nouveau chargé de mission

Suite à l'information donnée au conseil d'administration, lors de sa séance du 15 novembre 2021, Madame Anne TAILLANDIER-SCHMITT est nommée chargée de mission sciences avec et pour la société (SAPS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 août 2022.

### Article 6 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 16 novembre 2021

Le Président de l'université

*A. Giacometti*

Arnaud Giacometti

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **17 NOV. 2021**



**Article 7 : Nomination d'un nouveau chargé de mission**

Suite à l'information donnée au conseil d'administration, lors de sa séance du 31 janvier 2022, Madame Floriane CHOURAQUI est nommée chargée de mission pédagogie et numérique à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 et jusqu'au 31 août 2022.

**Article 8 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 18 février 2022.

Le Président de l'université

*A. Giacometti*

Arnaud Giacometti

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **23 FEV. 2022**